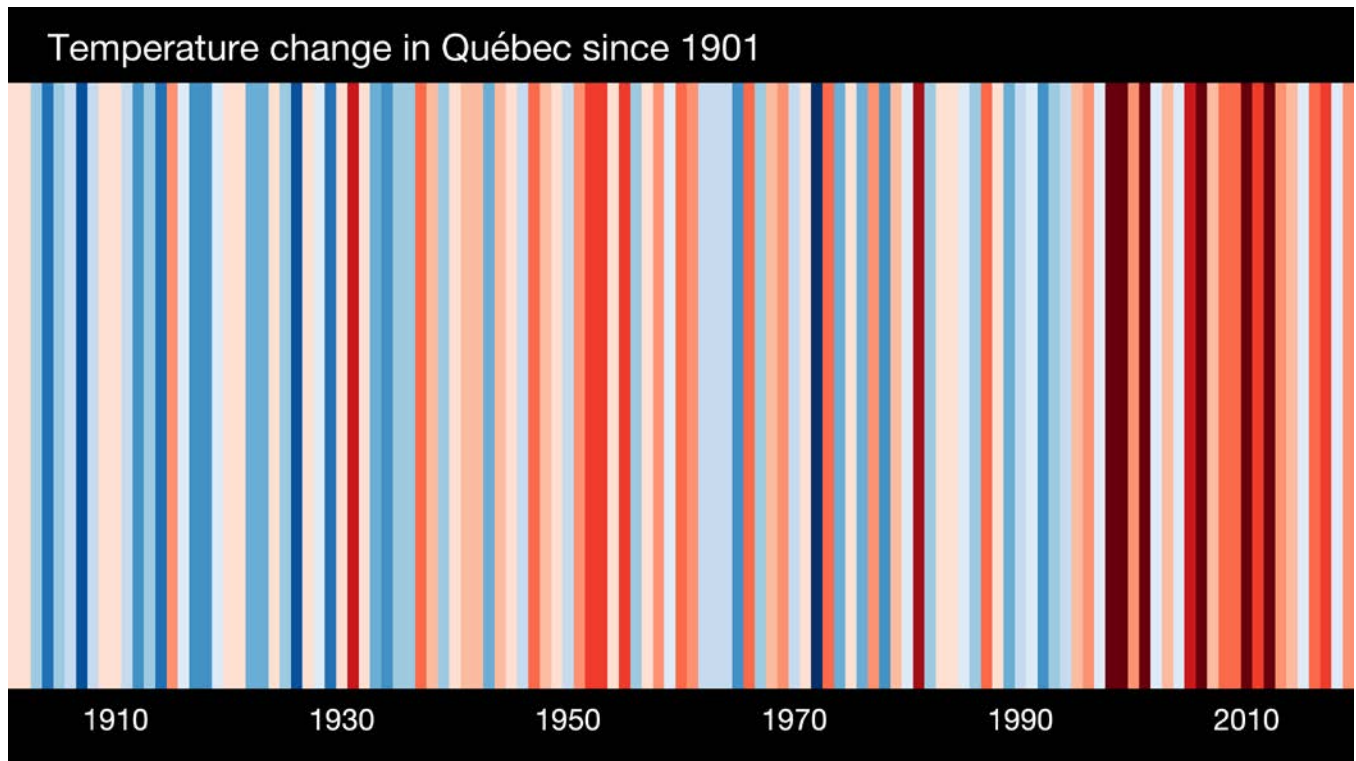


## Thème E – *L'architecte et le design à l'ère de l'Anthropocène: la réhabilitation du patrimoine*



© Professor Ed Hawkins (University of Reading, RU) <https://showyourstripes.info>

Les membres de l'équipe de pratique et de recherche:

- Gavin Affleck, architecte, Affleck de la Riva Architectes
- Josée Bérubé, architecte, Provencher Roy
- **Claudine Déom, professeure, École d'architecture, responsable de l'équipe**
- Georges Drolet, architecte, EVOQ Architecture

Les collaborateurs :

- À venir

### Sommaire

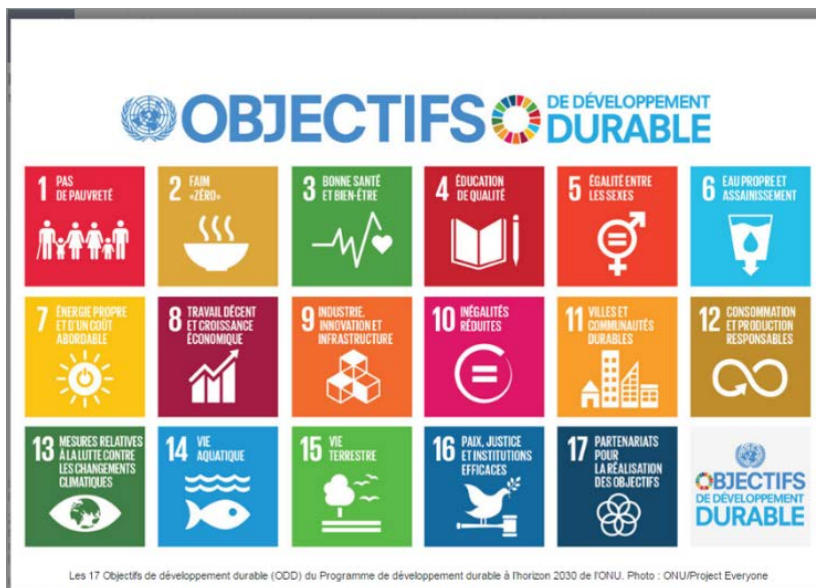
Ce thème se penche sur le design architectural dans un lieu existant avec un objectif de réhabilitation. Il convie les étudiants à l'apprentissage théorique et pratique d'une démarche de conception et d'élaboration d'un projet d'architecture qui prend appui sur les connaissances, les méthodes, les réflexions et les précédents du domaine de la conservation du patrimoine. Plus précisément, le thème vise à ce que les étudiants s'exercent à concevoir le projet dans un bâtiment déjà existant dans le but d'en trouver un nouvel usage. Des lieux montréalais qui sont présentement en quête d'un nouvel usage serviront de cas d'étude.

## Problématique

*Anthropocène : Nouvelle ère dans la chronologie de la géologie dans laquelle l'Homme est devenu l'acteur central.*

L'influence de l'Homme sur la santé de la planète se manifeste de différentes manières qui nous interpellent tous comme citoyens. Il y a cependant des enjeux qui sollicitent directement la pratique professionnelle des architectes et des aménagistes. Selon l'Organisation des Nations-Unies (ONU), l'industrie de la construction est responsable de près de 40% des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le monde et 36% de la consommation totale d'énergie. Ceci en fait une des plus polluantes de la planète.<sup>1</sup> Toujours selon l'ONU, il est estimé que la moitié de l'humanité soit 3,5 milliards de personnes, vit aujourd'hui dans des villes et que ce chiffre atteindra 5 milliards d'ici 2030. Les villes et les zones métropolitaines représentent près de 70 % des émissions de carbone dans le monde et plus de 60 % des ressources utilisées.<sup>2</sup>

En 2015, l'ensemble des états membres de l'ONU adoptaient les 17 objectifs du développement durable (ODD), lesquels cherchent à enrayer la pauvreté, protéger la planète et assurer la qualité de vie de tous les êtres humains. Leur mise en œuvre s'échelonne sur un horizon de 15 ans. L'un d'eux, le no 11, porte sur la durabilité des villes et des communautés. La conservation du patrimoine est identifiée comme l'une des sept cibles permettant l'atteinte de cet objectif.



L'identification officielle du patrimoine dans la discussion sur le développement durable marque un jalon important dans l'évolution de la doctrine de ce domaine. Malgré le fait que des rapprochements entre la conservation et le développement durable avaient déjà été articulés antérieurement à 2015, l'intégration du patrimoine dans les ODD a provoqué beaucoup de discussions sur ses différentes contributions potentielles. En plus des valeurs qui lui sont traditionnellement associées (esthétique, historique, urbaine, entre autres), le patrimoine en est maintenant à démontrer sa valeur écologique, économique et sociale, celles-ci répondant aux trois piliers ayant servi à définir conceptuellement le développement durable depuis la parution du Rapport Brundtland en 1987.

<sup>1</sup> Vers un secteur du bâtiment et de la construction efficient, résilient et à émissions nulles (Rapport Programme des Nations-Unies pour l'environnement, 2018: <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-32548-synthese-rapport.pdf>).

<sup>2</sup> Les Objectifs du développement durable, Objectif 11, Villes et communautés durables : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/cities/>.

Il y a donc plusieurs raisons d'envisager la conservation du patrimoine comme un levier pour des villes et des communautés durables. Mais encore faut-il être en mesure de reconnaître les valeurs patrimoniales des différentes composantes de notre environnement bâti. Ceci n'est pas peu dire car au cours de la dernière décennie, la notion de patrimoine ne se limite plus au monument historique fait de vieilles pierres. En outre, ses valeurs ne sont pas toujours reconnues par un statut juridique. La notion de patrimoine se veut désormais plus inclusive et démocratique en mettant l'accent sur la relation qu'entretiennent les communautés avec les lieux qui leur sont chers. Selon Graham Fairclough, une des figures dominantes de ce (pas si) nouveau paradigme du patrimoine :

*La notion de nouveau patrimoine suggère qu'au lieu de trouver ce qu'il y a de mieux, de le qualifier de patrimoine et de se battre pour le conserver, il faut garder les yeux grands ouverts sur le monde qui nous entoure et accepter qu'à un niveau ou un autre, l'ensemble constitue notre patrimoine.<sup>3</sup>*

### Les principaux objectifs du thème E

A) En sachant que l'apprentissage des notions propres à la conservation du patrimoine n'est pas obligatoire dans la formation en architecture au Canada, le thème E vise d'abord l'intégration des connaissances et de la méthode que le domaine du patrimoine a développées depuis un demi-siècle dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'architecture. Ce corpus permet de répondre à d'épineuses questions que confrontent tous les architectes dans leur pratique professionnelle : **Est-ce que ce lieu est patrimonial? Pourquoi? Qu'est-ce qui devrait être conservé?**

B) Compte tenu de l'importante contribution du patrimoine pour l'atteinte des objectifs du développement durable, ce thème vise également à ce que les participants s'exercent à réhabiliter un lieu existant. Ceci suscite différentes questions : **Comment trouver un nouvel usage compatible avec les valeurs de l'existant? Quel sens les nouvelles interventions induiront-elles au lieu? Le nouvel usage profitera-t-il aux générations futures?**

*La réhabilitation suppose d'agir avec discernement lors de l'adaptation d'un lieu patrimonial, ou d'une de ses composantes, en vue d'un usage continu ou d'une nouvelle utilisation contemporaine et compatible avec le lieu, tout en protégeant la valeur patrimoniale.<sup>4</sup>*

La réhabilitation des lieux patrimoniaux est incontournable pour assurer la durabilité de nos milieux de vie, tant écologique, économique et sociale. Alors que nous acquiesçons volontiers à l'importance de recycler nos déchets, étrangement nous n'étendons pas cette logique aux bâtiments à en juger du nombre important de bâtiments abandonnés dans nos villes et des démolitions à répétition que nous rapporte l'actualité. Il y a certes là matière à réflexion pour la pratique professionnelle en architecture et la formation universitaire qui les y prépare.

---

<sup>3</sup> Graham Fairclough, *Le patrimoine et au-delà*, Éditions du Conseil de l'Europe, 2009, p. 35.

<sup>4</sup> *Les normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux*, 2<sup>e</sup> édition, 2010, p. 16.

Les sites à l'étude (tous vacants, tous à Montréal)

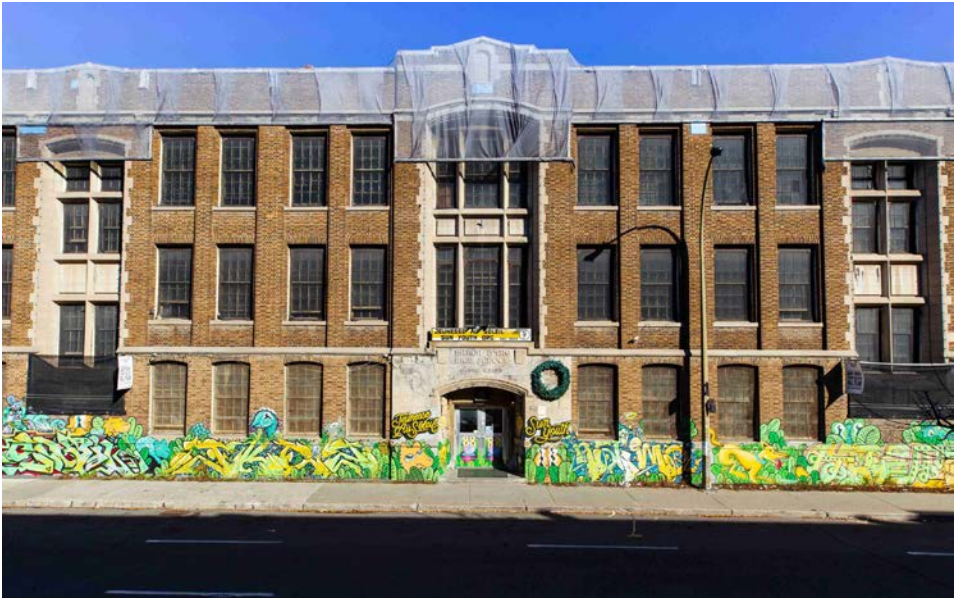
Site\_1 L'ancienne École des Beaux-Arts de Montréal, 3450, rue Saint-Urbain



Site\_2\_Église Saint-Clément-de-Viauville, 4903, rue Adam



Site\_3\_Ancienne école Baron Byng, 4251, rue Saint-Urbain



Site\_4\_Ancien siège social de Télé-Québec : 1400 rue Fullum



## Les activités de formation :

### ARC 6803 Séminaire de recherche (H2022, 3 cr. - les lundis am) Prof : Claudine Déom et collaborateurs

#### Objectifs d'apprentissage :

- Se familiariser avec la théorie du domaine de la conservation du patrimoine bâti du 19<sup>e</sup> siècle à nos jours;
- Faciliter la compréhension de la terminologie, des concepts fondamentaux, des processus et des outils pour identifier, conserver et mettre en œuvre le patrimoine dans une perspective de développement durable;
- Se familiariser avec les grands enjeux et les défis contemporains dans le domaine du patrimoine;
- Développer le réflexe de questionner l'origine des idées et de puiser dans la théorie dans le but de développer une pratique réflexive;
- Être capable d'articuler ses réflexions à l'oral et à l'écrit.

Le séminaire est étroitement lié à l'activité Projet de recherche. C'est par le séminaire que seront transmises les connaissances et les réflexions sur les enjeux contemporains en conservation du patrimoine. Le contenu du séminaire (théorique) nourrit la réflexion du Projet de recherche (pratique).

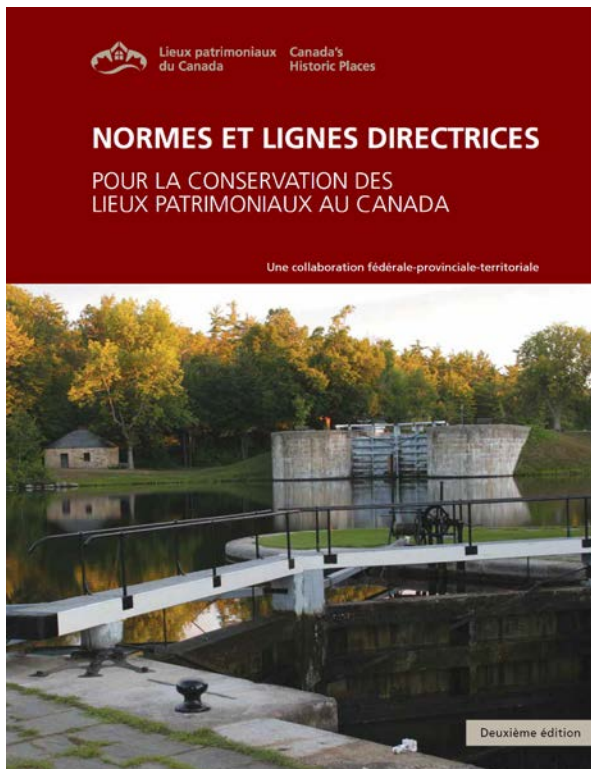
Les séances seront principalement magistrales. Des conférenciers invités feront partie de la programmation. Des lectures préparatoires hebdomadaires sont à prévoir. Les évaluations prendront diverses formes incluant la rédaction d'essais (rendu individuel) et des présentations orales (individuelle ou en équipe, à déterminer).

### ARC 6801 Projet de recherche (H2022, 6 cr. - les après-midis) Profs : Claudine Déom et collaborateurs.

#### Objectifs d'apprentissage

- Mettre en pratique les connaissances du séminaire de recherche (faire le pont entre la théorie et la pratique);
- Élargir les habiletés de documentation et d'analyse d'un site dans le but d'en déterminer l'intérêt patrimonial
- Planifier le projet thèse
- Favoriser le développement d'une approche critique et d'un cadre philosophique personnel au sujet de la conservation du patrimoine.

Le Projet de recherche vise à familiariser l'étudiant avec toutes les étapes préliminaires à la conception du projet lorsqu'il s'agit d'une réhabilitation dans un contexte patrimonial soit comprendre et planifier. Cette démarche s'inspire des [Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux](#), un ouvrage des bonnes pratiques élaboré par Parcs Canada en partenariat avec les provinces et les territoires (2<sup>e</sup> version 2010) et une référence incontournable dans le domaine de la conservation du patrimoine.



2<sup>e</sup> édition, 2010.

**ARC 6802 Projet thèse** (A2022, 9 cr.) Profs : Gavin Affleck, Josée Bérubé et Georges Drolet.

Le projet thèse prendra appui sur le travail du Projet de recherche et du séminaire de manière à poursuivre le développement d'une démarche patrimoniale. Le projet thèse se réalisera sur le site choisi au cours du trimestre d'hiver parmi la liste des lieux de culte proposés. Il consistera en un projet de réhabilitation d'un bâtiment existant. Il est prévu que chaque tuteur sera responsable de l'encadrement d'un certain nombre d'étudiants (à déterminer en fonction de la taille du groupe). Travail individuel. Comme dans les années antérieures, le Thème E fait la promotion et met en pratique la nécessaire interdisciplinarité requise pour la prise de décision au sujet des composantes existantes de l'environnement bâti. En plus des conférenciers invités qui pratiquent dans d'autres domaines que l'architecture, les étudiants de la M. Arch. collaboreront avec ceux qui sont inscrits à la [M. Sc. Aménagement – option Conservation du patrimoine bâti de la Faculté de l'aménagement](#) dont les profils sont variés : urbanisme, architecture, histoire de l'art, etc. etc. Ces contacts permettront la mise en commun de connaissances et d'expériences variées au profit d'une réflexion critique sur la nature même du patrimoine et des manières de le transformer pour en permettre une transmission pérenne.